

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2255

13 septembre 2013

SOMMAIRE

Cadh Participations S.A.	108240	HarbourVest Acquisition S.à r.l.	108198
Caliax S.A.	108196	Hilbert S.A.	108198
Calypsis Equity S.A.	108197	Hokol S.à r.l.	108198
CAN (Common Advantage Network) Services S.A.	108195	Ideal Group Luxembourg S.A.	108201
CANDIDO TEIXEIRA, Entreprise de Construction S.à r.l.	108195	Immo B3 S.A.	108202
Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S.à r.l.	108194	Indian Investment Company	108201
Capula ESS (SIF 1) Lux 2 S.à r.l.	108194	Indigo Finance S.A.	108208
Carlawat Investissement S.A.	108196	Intellectual Capital Partner S.à r.l.	108202
Catwalk Europe S.A.	108196	Irey S.à r.l.	108202
Cayenne S.à r.l.	108196	IRML	108201
Cayenne S.à r.l.	108196	IRML	108203
Celfra S.A.	108197	IRML	108200
Celgene Luxembourg	108194	Isomontage Isolation S.A.	108202
Celsius European Holdings S.à r.l.	108197	Ivanhoe Europe Capital	108201
Centre Europe S.A.	108194	Ivy Luxco I S.à r.l.	108201
Cestas S.A.	108199	Japan Fund Holdco S.à r.l.	108212
CitCor Residential Holdings S.à r.l.	108194	Jetion Solar Park (Europe) Ltd.	108203
Colonnade Holdco N° 10 S.A.	108195	Joh. A. Benckiser s.à.r.l.	108214
ComptaCom Sàrl	108195	JP & Partners S.à r.l.	108222
Credit Suisse Tower Investments (Luxembourg) S.à r.l.	108195	Kojac S.A.	108203
Crosscheck (Luxembourg) S.A.	108199	Largam S.A.	108202
Delta Yachting Luxembourg S.A.	108240	Les Allées Vertes Holding S.A.	108225
Dragon Noir Invest S.à r.l.	108206	Luxembourg International Group Hound Trackers Sàrl	108230
Ech Lux 2 (Heilbronn) S.à r.l.	108200	Luxembourg Renli Resources Investment Co., Ltd. S.à r.l.	108233
EDI Construction S.A.	108200	Luxembourg Renyi Resources Investment Co., Ltd. S.à r.l.	108235
Esperanto Infrastructure Holding S.à r.l.	108199	Luxembourg Renzhi Resources Investment Co., Ltd. S.à r.l.	108237
Eurogerm Allemagne Benelux S.A.	108196	LUXIMMO Achte Beteiligungsgesellschaft AG	108203
Exaudit S.A.	108197	OPM SICAV	108198
Femex Trading S.A.	108199	Patron Malakoff S.à r.l.	108204
Fiduciaire Fernand Faber	108200	Patron Montchal S.à r.l.	108204
Finexo S.A.	108200	Repco 31 S.A.	108240
Groupement Agricole Schuh et Coljon ..	108207		
Halltex Luxemburg G.m.b.H.	108198		

Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.340.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013103037/10.

(130125266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Capula ESS (SIF 1) Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.363.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013103039/10.

(130125510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Celgene Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.350.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 mars 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 avril 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013103042/14.

(130125695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

CitCor Residential Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.183.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103045/10.

(130125148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Centre Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.546.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103044/10.

(130125463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Colonnade Holdco N° 10 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 124.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Colonnade Holdco N° 10 S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013103051/11.

(130125034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

ComptaCom Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1365 Luxembourg, 91, Montée Saint Crépin.
R.C.S. Luxembourg B 67.550.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013103053/10.

(130125432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Credit Suisse Tower Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.031.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Juillet 2013.
TMF Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2013103057/13.

(130125825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

CAN (Common Advantage Network) Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 145.303.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103065/10.

(130125123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

CANDIDO TEIXEIRA, Entreprise de Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3543 Dudelange, 116, rue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 48.713.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013103066/10.

(130125586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Catwalk Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6670 Merttert, 52A, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 167.087.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE
31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER
Signature

Référence de publication: 2013103073/13.

(130125805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Carlawat Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 93.205.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARLAWAT INVESTISSEMENT S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013103068/11.

(130125211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Cayenne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8025 Strassen, 3, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 103.072.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23/07/2013.

Référence de publication: 2013103074/10.

(130125550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Cayenne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8025 Strassen, 3, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 103.072.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23/07/2013.

Référence de publication: 2013103075/10.

(130125591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Caliux S.A., Société Anonyme,

(anc. Eurogerm Allemagne Benelux S.A.).

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 54.533.

Le bilan au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013103062/10.

(130125831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Calypsis Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 106.355.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 15 juillet 2013 a pris acte de la démission de deux administrateurs, Monsieur Donatien Martin et Monsieur Sébastien Gravière.

Monsieur Denis Brever, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé comme nouvel administrateur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013103063/14.

(130124969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Celfra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 76.198.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013103077/12.

(130125771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Celsius European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 223.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.726.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Juillet 2013.

Référence de publication: 2013103078/10.

(130125056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Exaudit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 124.982.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 22 juillet 2013

Aux termes d'une délibération en date du 22 juillet 2013, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 22 juillet 2013:

- Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Gilles Pierrard, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

EXAUDIT S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013103192/18.

(130124987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Hokol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 167.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103284/9.

(130126027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Hilbert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.
R.C.S. Luxembourg B 60.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103289/9.

(130125902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Haltex Luxemburg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8450 Steinfort, 21, Cité de l'Usine.
R.C.S. Luxembourg B 113.205.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/07/2013.

Référence de publication: 2013103273/10.

(130125316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

HarbourVest Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 3.285.277,10.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 160.666.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103276/10.

(130125741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

OPM SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 155.817.

EXTRAIT

Le conseil d'administration a pris note, par le biais d'une résolution circulaire datée du 13 juillet 2013, de la démission de monsieur Gianluigi SAGRAMOSO de son poste d'administrateur avec effet au 12 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 23 juillet 2013.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013103495/16.

(130125822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Crosscheck (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 131.538.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013103058/14.

(130125225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Cestas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 36.657.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 juillet 2013

L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Catherine Peuteman en tant qu'administrateur avec effet au 23 avril 2013.

Extrait sincère et conforme

CESTAS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013103082/13.

(130125052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Esperanto Infrastructure Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 174.099.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 mars 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 avril 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013103144/14.

(130125675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Femex Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 113.875.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013103210/13.

(130125717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Ech Lux 2 (Heilbronn) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 161.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013103163/10.

(130125517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

EDI Construction S.A., Société Anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.
R.C.S. Luxembourg B 158.077.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103164/9.

(130125298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Finexo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54-56, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 118.255.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103199/10.

(130125975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Fiduciaire Fernand Faber, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 54.231.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013103216/12.

(130125277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

IRML, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 132.014.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 10 juillet 2013

En date du 10 juillet 2013, le conseil d'administration a décidé:

«De renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de réviseur agréé. Ce mandat viendrait à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.»

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013103333/13.

(130126005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

IRML, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 132.014.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103331/9.

(130125422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Indian Investment Company, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 44.263.

Les Comptes annuels au 30 Septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103328/10.

(130125375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Ivy Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 149.208.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ivy Luxco I Sarl

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2013103320/11.

(130125734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Ivanhoe Europe Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/07/2013.

Jean-Jacques Josset

Manager

Référence de publication: 2013103318/12.

(130125068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Ideal Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 70.773.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013103324/12.

(130125286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Irey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 153.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103313/9.

(130125827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Intellectual Capital Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 111.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103305/10.

(130125610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Immo B3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler.
R.C.S. Luxembourg B 111.264.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2013103326/10.

(130125376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Isomontage Isolation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 2-8, rue Julien Vesque.
R.C.S. Luxembourg B 143.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103315/9.

(130125926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Largam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 7, rue Jean Bertels.
R.C.S. Luxembourg B 134.808.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon exceptionnelle le 22 juillet 2013 au 163 rue du Kiem
L-8030 Strassen*

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de l'Administrateur Unique, Monsieur Laurent CADIEU, demeurant professionnellement au 7, Rue Jean Bertels, L - 1230 Luxembourg et du Commissaire aux Comptes, H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 163, Rue du Kiem, L - 8030 Strassen, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LARGAM S.A.

Référence de publication: 2013103383/16.

(130125448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Jetion Solar Park (Europe) Ltd., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 140.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103336/9.

(130125065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

IRML, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 132.014.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire extraordinairement tenue le 11 Juillet 2013

En date du 11 juillet 2013 l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

«De renouveler les mandats d'administrateur de M. Yves Jacobe de Naurois, M. Nicolaus Bocklandt et M. Richard Smith-Morgan qui viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Il a également été noté que la nouvelle adresse professionnelle de M. Nicolaus Bocklandt est 6B, route de Trèves L-2633 Senningerberg.»

Luxembourg, le 22 Juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013103332/15.

(130125440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Kojac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 19.379.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2013

- Le siège social de la société KOJAC S.A. est transféré avec effet immédiat à 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Pour KOJAC S.A.

Référence de publication: 2013103358/13.

(130126042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

LUXIMMO Achte Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 82.300.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 19 Juni 2013

Nach eingehender Beratung fasst die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

1. Der Rücktritt von Herrn Karl Michael Veit, geb. am 21.02.1969 in Köln, geschäftsansässig in 5, rue Heienhaff in L-1736 Senningerberg, zum 18.06.2013 als Mitglied und Delegierter des Verwaltungsrates (tägliche Geschäftsführung).
2. Bestellung von Herrn Wolfgang Thiel, geboren am 03.08.1981 und geschäftsansässig in 5, rue Heienhaff in L-1736 Senningerberg, zum Mitglied des Verwaltungsrates bis zur Generalversammlung 2014.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 19. Juni 2013.

Für die Versammlung

Edith Maerten

Référence de publication: 2013103399/17.

(130125930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**Patron Malakoff S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Patron Montchal S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.917.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Erwin VANDE CRUYS, employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, as proxyholder on behalf of Patron Investments IV S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 160.456), being the sole shareholder of Patron Montchal S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 165.917), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on November 29th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 400 of February 15th, 2012, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on July 15th, 2013. The articles of incorporation have not been amended since.

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. All the shares being represented, the decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the items on which a resolution is to be passed are as follows:

- Modification of the registered name of the Company into "Patron Malakoff S.à r.l." and amendment of Article 1. of the Company's Articles of Association.

- Modification of the Object of the Company and amendment of Article 2 of the Company's Articles of Association.

After deliberation the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

It is resolved to change the name of the Company from Patron Montchal S.à r.l. to Patron Malakoff S.à r.l. and to consequentially amend Article 1. of the Articles of Association of the Company as follows:

« **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Patron Malakoff S.à r.l." (the Company).».

Second resolution

It is resolved to modify the object of the Company and to consequently amend Article 2. of the Company's Articles of Association, which will have henceforth the following wording:

« **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets, including without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may borrow in any form and issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.»

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, agissant en vertu d'une procuration de Patron Investments IV S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 160.456), étant l'associé unique de Patron Montchal S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 165.917), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 400 du 15 février 2012, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 15 juillet 2013. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Toutes les parts sociales étant représentées, les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel la résolution est prise est le suivant:

- Changement du nom de la Société en «Patron Malakoff S.à r.l.» et modification de l'article 1. des statuts de la Société..
- Changement de l'objet social de la Société et modification de l'article 2. des statuts de la Société.

Après délibération, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de changer le nom de la Société de Patron Montchal S.à r.l. en «Patron Malakoff S.à r.l.» et de modifier l'article 1. des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Patron Malakoff S.à r.l.».(ci.-après, la Société).».

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 2.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres, obligations, bons de caisse, certificats, parts bénéficiaires et warrants ainsi que et toute sorte d'instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux issus du produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières à ses filiales, à des sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2013. LAC/2013/33573. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107232/114.

(130130226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Dragon Noir Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents.

R.C.S. Luxembourg B 126.966.

L'an deux mille treize, le sept mars,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société anonyme BIG GRIZZLY S.A., avec siège social à L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents (ci-après «l'Associé Unique»), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.133,

ici représentée par Monsieur Thierry Afschrift, avocat, demeurant professionnellement à L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 janvier 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée DRAGON NOIR INVEST S.à r.l. (la «Société»), avec siège social à L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 126.966, dont le siège social a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte notarié en date du 13 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1150 du 13 juin 2007.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du projet de fusion du 14 novembre 2012.

2. Transmission universelle par la Société de l'ensemble de son patrimoine actif et passif à la société anonyme BIG GRIZZLY S.A., avec siège social à L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 163.133.

3. Dissolution de la Société.

4. Divers.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare que les dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, relatives aux fusions ont été respectées, savoir:

1. Publication du projet de fusion du 14 novembre 2012 établi par le conseil d'administration respectivement le gérant des sociétés qui fusionnent au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2944 du 5 décembre 2012, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

2. Conformément à l'article 267 (1), §2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les actionnaires respectivement associé unique des sociétés qui fusionnent ont renoncé à l'état comptable prévu par l'article 267 (1) c) de la loi.

Une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

3. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires respectivement associé unique, sous réserve des dispositions de l'article 278 de la loi sur les sociétés commerciales et du point 2. ci-avant.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par le gérant restera annexée aux présentes.

La société absorbante étant associé unique de la Société, ni l'établissement d'un rapport écrit par les organes de direction de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion, ni l'examen du projet commun de fusion par un expert indépendant ou l'établissement d'un rapport d'expert au sens des articles 265 et 266 de la loi sur les sociétés commerciales ne sont requis conformément à l'article 278 de la loi sur les sociétés commerciales.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée approuve le projet de fusion entre la Société et la société anonyme BIG GRIZZLY S.A. tel que ce projet de fusion a été publié et approuvé par le conseil d'administration respectivement le gérant de la Société et de la société anonyme BIG GRIZZLY S.A..

Deuxième résolution:

L'assemblée constate que, sous réserve d'approbation du projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme BIG GRIZZLY S.A., la fusion a les effets suivants:

- a. l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société est transféré à BIG GRIZZLY S.A. avec effet comptable au 1^{er} septembre 2012 comme indiqué dans le projet de fusion;
- b. la Société cesse d'exister;
- c. les parts sociales de la Société sont annulées.

Constatacion:

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2, de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. AFSCHRIFT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mars 2013. LAC/2013/11979. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107819/75.

(130131501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Groupement Agricole Schuh et Coljon, Société Civile.

Siège social: L-8531 Ell, 13, Nojenerstrooss.

R.C.S. Luxembourg E 3.279.

L'an deux mil treize, le vingt-trois juillet.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur François COLJON, cultivateur, et son épouse,
Madame Renée THEIN, receveur communal, tous deux demeurant à L-8530 Ell, 15, Haaptstrooss,
Nés savoir: Monsieur François COLJON à Ettelbruck le 8 octobre 1953 (1953 1008 114) et Madame Renée THEIN à Redange/Attert le 27 février 1960 (1960 0227 206),
2. Monsieur Alain SCHUH, cultivateur, célibataire, demeurant à L-8531 Ell, 13, Nojenerstrooss,
Né à Luxembourg le 7 juillet 1982 (1982 0707 136).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les seuls associés de la société civile GROUPEMENT AGRICOLE SCHUH ET COLJON, avec siège à L-8531 Ell, 13, Nojenerstrooss, inscrite au RCSL sous le numéro E 3.279,

Constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 543 du 5 avril 2007, et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 août 2011, publié au Mémorial C numéro 2751 du 11 novembre 2011.

II. Le capital social est fixé à TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CENT (387.100.-) EUROS, représenté par TROIS MILLE HUIT CENT SOIXANTE-ET-ONZE (3.871) parts d'une valeur nominale de CENT (100.-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées comme suit:

- Monsieur Alain SCHUH: deux mille quatre cent soixante-dix-sept (2.477) parts,
- Les époux COLJON-THEIN: mille trois cent quatre-vingt-quatorze (1.394) parts.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme liquidateurs Messieurs Alain SCHUH et François COLJON, préqualifiés, avec pouvoir de signature conjointe.

Les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où elle est requise.

Ils peuvent dispenser le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Les liquidateurs sont dispensés de dresser inventaire et peuvent s'en référer aux écritures de la société.

Ils peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixent.

Déclaration en matière de blanchiment d'argent

Les associés, respectivement leur mandataire, déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la société ne s'est pas livrée à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) respectivement d'un acte de terrorisme tel que défini à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Coljon, Thein, Schuh, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 25 juillet 2013. Relation: MER/2013/1598. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Weber.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Mersch, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107965/58.

(130131310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Indigo Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 178.998.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juillet.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"FISCONSULT S.A.", une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145784,

ici représentée par Monsieur Nicolas DELATTRE, employé privé, demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «INDIGO FINANCE S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente-et-un mille Euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10.(dix euros) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000.- (cinq millions d'Euros) représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, commençant à courir à partir de la publication des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 4^e vendredi du mois de juillet à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré entièrement en espèces les montants suivants:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
FISCONSULT S.A. prénommée,	31.000	31.000	3100
TOTAL:	31.000	31.000	3100

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente-et-un mille Euros (31.000.- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Évaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 1.300.-.

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Benoît DABERTRAND, administrateur de sociétés, né le 16/05/1970 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.
 - b) Monsieur Eric DEBLED, expert-comptable, né le 14/01/1964 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.
 - c) Monsieur Nicolas DELATTRE, employé privé, né le 26/10/1984 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: "FISCONSULT S.A.", ayant son siège social à L- 1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, RCS Luxembourg B 145.784.
4. L'adresse de la société est fixée à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: DELATTRE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26/07/2013. Relation: EAC/2013/9893. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108039/214.

(130130544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Japan Fund Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.339.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of June, at 10.30 am CET.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg

THERE APPEARED:

Amundi RE Property SICAV-FIS (in liquidation), a public limited company ("société anonyme"), qualifying as an investment company with variable share capital established as a specialised investment fund ("société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé") within the meaning of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended, having its registered office at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, originally registered with the Luxembourg register of trade and companies under the name SGAM AI Property SICAV-FIS, under number B 129.885, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 18 July 2007, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C (the "Mémorial"), n° 1782 on 23 August 2007. The name of the Company was modified in Amundi RE Property SICAV-FIS by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 28 December 2009, which was published in the Mémorial, n° 498 on 8 March 2010.

duly represented by Mrs. Michèle Kemp, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 19 June 2013.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Japan Fund Holdco S.à.r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B.131.339 incorporated pursuant to a deed of Maître Henry Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 20 July 2007, published in the Mémorial n° 2263 on 10 October 2007. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henry Hellinckx dated 7 October 2008 published in the Mémorial n° 2630 on 28 October 2008. The articles of association have not been amended since.

The Sole Shareholder representing the entire share capital declares having waived any notice requirement and takes the following resolutions.

First resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), the Sole Shareholder resolves to dissolve and liquidate the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to appoint Me Claude Niedner, avocat, registered at the Luxembourg bar, residing professionally in Luxembourg, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without request further authorization of the Sole Shareholder.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment; with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as he determines for the period of time he will fix.

The liquidator may, within the context of his mandate, require the assistance of any legal or accounting experts or any other expert the assistance of which would be required for the proper performance of his mandate.

The Liquidator will discharge all liabilities, to the extent they are known to him. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind or in cash by the Liquidator to the Sole Shareholder.

Cost and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation, on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, know to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingtième jour de juin, à 10h30 heure de Luxembourg

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg,

a comparu:

Amundi RE Property SICAV-FIS (en liquidation) une société anonyme constituée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable établie en tant que fonds d'investissement spécialisé, telle que régie par la loi modifiée du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et initialement immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la dénomination de SGAM AI Property SICAV-FIS, sous le numéro B 129.885, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n°1782 du 23 août 2007. La dénomination de la Société a été modifiée en Amundi RE Property SICAV-FIS suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 décembre 2009, publié au Mémorial n°498 du 8 mars 2010.

Ici représentée par Mme Michèle Kemp, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 19 juin 2013.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique Associé Unique de Japan Fund Holdco S.à.r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 131.339, constituée selon acte reçu par Maître Henry Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 20 juillet 2007, publié au Mémorial n° 2263 en date du 10 octobre 2007. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henry Hellinckx en date du 7 juillet 2008 publié au Mémorial n° 2630, en date du 28 octobre 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social, déclare avoir renoncé à l'avis de convocation et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide de dissoudre et de liquider la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de nommer Me. Claude Niedner, avocat, inscrit au barreau du Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'Associé Unique.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; il peut renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autre empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le Liquidateur peut, dans le cadre de son mandat, requérir l'assistance d'experts dans le domaine juridique ou comptable, ou tout autre expert dont l'assistance est requise afin d'assurer la bonne exécution de son mandat.

Le Liquidateur paiera les dettes. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le liquidateur à l'Associé Unique, en nature ou en espèces.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes,

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connue du notaire et instrumentant par nom, prénom et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KEMP et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2013. Relation: LAC/2013/30294. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108066/123.

(130130616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Joh. A. Benckiser s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.370.252,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.586.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth of July,

Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Joh. A. Benckiser S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Elvinger dated 8 November 2011, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the RCS) under number B 164.586 and having a share capital amounting to USD 6,356,955.- (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended most recently on 24 April

2013 pursuant to a deed of Maître Elvinger published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 22, 2013 under number 1490.

THERE APPEARED

Parentes Holding SE (previous company name: Joh. A. Benckiser SE), a company incorporated under the laws of Austria, having its registered office at Rooseveltplatz 4-5/Top 10, A-1090 Vienna, Austria, registered with the Commercial Court of Vienna, under number FN 288590 y,

Dr Renate Reimann-Haas, with professional address at Rooseveltplatz 4-5 TOP 10, A-1090, Vienna, Austria,

HFS s.à r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the RCS under number B 165.525,

Bansk s.à r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, registered with the RCS under number B 165.349,

Platin Investments s.a r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg registered with the RCS under number B 165.345,

1998 Grat s.a r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, registered with the RCS under number B 165.604,

AC Revocable Trust s.a r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, registered with the RCS under number B 165.629,

Jorina s.a r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, registered with the RCS under number B 169.858,

F.A.M.P.A. s.a r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, registered with the RCS under number B 169.864,

Aliyah s.a r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, registered with the RCS under number B 169.857,

Markus Hopmann, with professional address at Rooseveltplatz 4-5 TOP 10, A-1090, Vienna, Austria,

Joachim Creus, with professional address at 26 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg,

- each individually a "Shareholder" or jointly the "Shareholders" Parentes Holding SE hereby represented by Sara Lecomte, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal;

1998 Grat s.a r.l. hereby represented by Ann Bruggeman, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal; and

Dr Renate Reimann-Haas, HFS s.a r.l., Bansk s.a r.l., Platin Investments s.a r.l., AC Revocable Trust s.a r.l., Jorina s.a r.l., F.A.M.P.A. s.a r.l., Aliyah s.a r.l., Markus Hopmann and Joachim Creus each hereby represented by Ann Bruggeman, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. amendment and restatement of Article 19.3 of the Articles such that it shall read as follows:

To the extent a shareholder or an ultimate shareholder of a shareholder, as the case may be, is subject to pass-through income taxation on profits of the Company or its subsidiaries allocated to him/her by the relevant tax authorities and such taxable income allocations for any year exceed the amount of cash distributed to such shareholder for such year, that shareholder shall be entitled to an additional distribution (each such distribution: a "Tax Distribution") in the amount of his, her, its or its ultimate shareholder's tax liability attributable to such excess taxable income allocation. Tax Distributions shall be made once a year only, together with the regular distribution pursuant to Section 19.1 and Section 19.2 for that year. To the extent that any tax liability attributable to taxable income allocation becomes due and payable prior to the date of the regular distribution, the Company shall make an advance payment on the future Tax Distribution to the relevant shareholder (each one: a "TD Advance"). The amount of the TD Advance shall be equal to the estimated or projected tax liability attributable to the amount by which the taxable income allocation for the respective time period exceeds the corresponding portion (on a pro-rata-temporis basis) of the regular distribution for that year to which that shareholder is entitled pursuant to Section 19.1 and Section 19.2; if the taxable income allocation is less than the corresponding portion of the regular distribution, the difference shall be carried forward. Any TD Advances shall be repaid by way of set-off against such shareholder's payment claim resulting from the following Tax Distribution and/or any other distribution. For purposes of calculating the net asset value of the Company (whether in connection with the issue of shares or in connection with redemption of shares) and for the determination of the proceeds of liquidation available for distribution the amount of all such Tax Distributions made to any shareholders shall be added to the net asset value of the Company as if it were a loan to the recipients of the relevant Tax Distributions. The aggregate amount of the Tax Distributions, and of any outstanding TD Advances, that a shareholder has received shall be regarded as a prepayment

of the recipient's share in the liquidation proceeds and accordingly shall reduce the amount the holder of the shares concerned receives in the liquidation.

2. amendment and restatement of Article 5.2 of the Articles such that it shall read as follows:

Contributions to the share premium and special equity reserve account of the Company shall form a pool evenly spread over all shares.

3. increase of the share capital of the Company by an amount of thirteen thousand two hundred ninety-seven United States dollars (USD 13,297.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of six million three hundred fifty-six thousand nine hundred fifty-five United States dollars (USD 6,356,955.-) to six million three hundred seventy thousand two hundred fifty-two United States dollars (USD 6,370,252.-) by way of the issuance of thirteen thousand two hundred ninety-seven (13,297) new class B2 ordinary shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each (the Share Capital Increase);

4. subscription for and payment of the share capital increase specified under item 1 above by several contributions in cash;

5. amendment and restatement of Article 5.1 of the Articles such that it shall read as follows:

The share capital is set at six million three hundred seventy thousand two hundred fifty-two United States Dollars (USD 6,370,252.-), represented by six million three hundred seventy thousand two hundred fifty-two (6,370,252) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, divided in several classes as follows: five million three hundred forty-two thousand two hundred (5,342,200) class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares), one hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-three (133,333) class B1 ordinary shares (the Class B1 Ordinary Shares), sixty-three thousand two hundred ninety-seven (63,297) class B2 ordinary shares (the Class B2 Ordinary Shares), one hundred twenty thousand (120,000) class BN ordinary shares (the Class BN Ordinary Shares), fifteen thousand (15,000) class B3 ordinary shares (the Class B3 Ordinary Shares), five thousand (5,000) class B4 ordinary shares (the Class B4 Ordinary Shares), five thousand (5,000) class B5 ordinary shares (the Class B5 Ordinary Shares), seven thousand seven hundred fifty-seven (7,757) class B6 ordinary shares (the Class B6 Ordinary Shares), five thousand (5,000) class B7 ordinary shares (the Class B7 Ordinary Shares), five thousand (5,000) class B8 ordinary shares (the Class B8 Ordinary Shares), two thousand (2,000) class B9 ordinary shares (the Class B9 Ordinary Shares; the Class B1 Ordinary Shares, the Class B2 Ordinary Shares, the Class BN Ordinary Shares, the Class B3 Ordinary Shares, the Class B4 Ordinary Shares, the Class B5 Ordinary Shares, the Class B6 Ordinary Shares, the Class B7 Ordinary Shares, the Class B8 Ordinary Shares and the Class B9 Ordinary Shares are collectively referred to as the Class B Ordinary Shares; the Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares are collectively referred to as the Ordinary Shares), one hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-three (133,333) special 1 shares (S1 Shares) and five hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-two (533,332) special 2 shares (the S2 Shares, the S1 Shares and the S2 Shares are collectively referred to as the Special Shares). The rights attached to each category of shares are further defined in these Articles. One Class S1 Share and one Class S2 Share together carry the rights of one Ordinary Share subject to the limitations set forth in Articles 17.2, 18.1, 18.2, 20.3 and 20.4.

6. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to (i) register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the register of shareholders of the Company, and (ii) complete any formalities in connection with the Share Capital Increase (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said registers); and

7. miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions.

First resolution

The Shareholders resolve to amend and restate Article 19.3 of the Articles such that it shall read as follows:

To the extent a shareholder or an ultimate shareholder of a shareholder, as the case may be, is subject to pass-through income taxation on profits of the Company or its subsidiaries allocated to him/her by the relevant tax authorities and such taxable income allocations for any year exceed the amount of cash distributed to such shareholder for such year, that shareholder shall be entitled to an additional distribution (each such distribution: a "Tax Distribution") in the amount of his, her, its or its ultimate shareholder's tax liability attributable to such excess taxable income allocation. Tax Distributions shall be made once a year only, together with the regular distribution pursuant to Section 19.1 and Section 19.2 for that year. To the extent that any tax liability attributable to taxable income allocation becomes due and payable prior to the date of the regular distribution, the Company shall make an advance payment on the future Tax Distribution to the relevant shareholder (each one: a "TD Advance"). The amount of the TD Advance shall be equal to the estimated or projected tax liability attributable to the amount by which the taxable income allocation for the respective time period exceeds the corresponding portion (on a pro-rata-temporis basis) of the regular distribution for that year to which that shareholder is entitled pursuant to Section 19.1 and Section 19.2; if the taxable income allocation is less than the corresponding portion of the regular distribution, the difference shall be carried forward. Any TD Advances shall be repaid by way of set-off against such shareholder's payment claim resulting from the following Tax Distribution and/or any other distribution. For purposes of calculating the net asset value of the Company (whether in connection with the issue of shares or in connection with redemption of shares) and for the determination of the proceeds of liquidation available for

distribution the amount of all such Tax Distributions made to any shareholders shall be added to the net asset value of the Company as if it were a loan to the recipients of the relevant Tax Distributions. The aggregate amount of the Tax Distributions, and of any outstanding TD Advances, that a shareholder has received shall be regarded as a prepayment of the recipient's share in the liquidation proceeds and accordingly shall reduce the amount the holder of the shares concerned receives in the liquidation.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend and restate Article 5.2 of the Articles such that it shall read as follows:

Contributions to the share premium and special equity reserve account of the Company shall form a pool evenly spread over all shares.

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of thirteen thousand two hundred ninety-seven United States dollars (USD 13,297.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of six million three hundred fifty-six thousand nine hundred fifty-five United States dollars (USD 6,356,955.-) to six million three hundred seventy thousand two hundred fifty-two United States dollars (USD 6,370,252.-) by way of the issuance of thirteen thousand two hundred ninety-seven (13,297) new Class B2 Ordinary Shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each and an entitlement to dividends as from 1 July 2013 (the Share Capital Increase).

Fourth resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

At this point in time, 1998 Grat s.a r.l., represented as stated above, intervenes and declares to subscribe for thirteen thousand two hundred ninety-seven (13,297) new Class B2 Ordinary Shares by a payment of nineteen million nine hundred ninety-eight thousand six hundred eighty-eight United States dollars (USD 19,998,688.-) in cash.

The contribution in cash to the Company made by 1998 Grat s.a r.l shall be allocated as follows:

- an amount of thirteen thousand two hundred ninety-seven United States dollars (USD 13,297.-) is allocated to the share capital account of the Company; and
- an amount of nineteen million nine hundred eighty-five thousand three hundred ninety-one United States dollars (USD 19,985,391.-) is allocated to the share premium account of the Company.

The amount allocated to the share premium account of the Company shall form a pool evenly spread over all shares.

The aggregate amount of nineteen million nine hundred ninety-eight thousand six hundred eighty-eight United States dollars (USD 19,998,688.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend and restate Article 5.1 of the Articles such that it shall read as follows:

The share capital is set at six million three hundred seventy thousand two hundred fifty-two United States Dollars (USD 6,370,252.-), represented by six million three hundred seventy thousand two hundred fifty-two (6,370,252) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, divided in several classes as follows: five million three hundred forty-two thousand two hundred (5,342,200) class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares), one hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-three (133,333) class B1 ordinary shares (the Class B1 Ordinary Shares), sixty-three thousand two hundred ninety-seven (63,297) class B2 ordinary shares (the Class B2 Ordinary Shares), one hundred twenty thousand (120,000) class BN ordinary shares (the Class BN Ordinary Shares), fifteen thousand (15,000) class B3 ordinary shares (the Class B3 Ordinary Shares), five thousand (5,000) class B4 ordinary shares (the Class B4 Ordinary Shares), five thousand (5,000) class B5 ordinary shares (the Class B5 Ordinary Shares), seven thousand seven hundred fifty-seven (7,757) class B6 ordinary shares (the Class B6 Ordinary Shares), five thousand (5,000) class B7 ordinary shares (the Class B7 Ordinary Shares), five thousand (5,000) class B8 ordinary shares (the Class B8 Ordinary Shares), two thousand (2,000) class B9 ordinary shares (the Class B9 Ordinary Shares; the Class B1 Ordinary Shares, the Class B2 Ordinary Shares, the Class BN Ordinary Shares, the Class B3 Ordinary Shares, the Class B4 Ordinary Shares, the Class B5 Ordinary Shares, the Class B6 Ordinary Shares, the Class B7 Ordinary Shares, the Class B8 Ordinary Shares and the Class B9 Ordinary Shares are collectively referred to as the Class B Ordinary Shares; the Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares are collectively referred to as the Ordinary Shares), one hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-three (133,333) special 1 shares (S1 Shares) and five hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-two (533,332) special 2 shares (the S2 Shares, the S1 Shares and the S2 Shares are collectively referred to as the Special Shares). The rights attached to each category of shares are further defined in these Articles. One Class S1 Share and one Class S2 Share together carry the rights of one Ordinary Share subject to the limitations set forth in Articles 17.2, 18.1, 18.2, 20.3 and 20.4.

108218

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to (i) register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the register of shareholders of the Company, and (ii) complete any formalities in connection with the Share Capital Increase (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said registers).

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand euros (EUR 5,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed. The meeting was closed at noon.

Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes:

Im Jahr zweitausenddreizehn fand am fünfzehn Juli

Vor Maître Joseph Elvinger, Notar in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

eine außerordentliche Hauptversammlung (die Versammlung) der Gesellschafter der Joh. A. Benckiser s.à r.l. statt, einer privaten Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit eingetragenem Sitz in 26 Boulevard Royal L-2449 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet gemäß einer Urkunde des Notars Maître Elvinger vom 8. November 2011, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 164.586, mit einem Stammkapital von 6,356,955,- USD (die Gesellschaft). Die Satzung der Gesellschaft (die Satzung) wurde erst kürzlich am 24. April 2013 durch eine Urkunde von Maître Elvinger, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom Juni 22, 2013 unter Nummer 1490 geändert.

ES ERSCHIENEN

Parentes Holding SE (vormaliger Firmenname: Joh. A. Benckiser SE), eine Gesellschaft nach österreichischem Recht, mit Gesellschaftssitz in Rooseveltplatz 4-5/Top 10, A-1090 Wien, Österreich, eingetragen beim Handelsgericht Wien unter der Nummer FN 288590 y,

Dr. Renate Reimann-Haas mit Geschäftsadresse in Rooseveltplatz 4-5 TOP 10, A-1090 Wien, Österreich,

HFS s.à r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete und bestehende private Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit eingetragenem Sitz in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 165.525,

Bansk s.à r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete und bestehende private Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit eingetragenem Sitz in 26 Boulevard Royal L-2449 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 165.349,

Platin Investments s.à r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete und bestehende private Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit eingetragenem Sitz in 26 Boulevard Royal L-2449 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 165.345,

1998 Grat s.à r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete und bestehende private Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit eingetragenem Sitz in 26 Boulevard Royal L-2449 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 165.604,

AC Revocable Trust s.à r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete und bestehende private Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit eingetragenem Sitz in 26 Boulevard Royal L-2449 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 165.629,

Jorina s.à r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete und bestehende private Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit eingetragenem Sitz in 26 Boulevard Royal L-2449 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 169.858,

F.A.M.P.A. s.à r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete und bestehende private Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit eingetragenem Sitz in 26 Boulevard Royal L-2449 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 169.864,

Aliyah s.ä r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete und bestehende private Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit eingetragenem Sitz in 26 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handelsund Gesellschaftsregister unter der Nummer B 169.857,

Markus Hopmann, mit Geschäftsadresse in Rooseveltplatz 4-5 TOP 10, A-1090, Wien, Österreich,

Joachim Creus, mit Geschäftsadresse in 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- jeder einzeln ein „Gesellschafter“ oder gemeinsam die „Gesellschafter“ Parentes Holding SE hier vertreten durch Sara Lecomte, mit Geschäftsadresse in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht; 1998 Grat s.ä r.l. hier vertreten durch Ann Bruggeman, mit Geschäftsadresse in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht; und

Dr. Renate Reimann-Haas, HFS s.ä r.l., Bansk s.ä r.l., Platin Investments s.ä r.l., AC Revocable Trust s.ä r.l., Jorina s.ä r.l., F.A.M.P.A. s.ä r.l., Aliyah s.ä r.l., Markus Hopmann und Joachim Creus jeweils vertreten durch Ann Bruggeman, mit Geschäftsadresse in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht.

Besagte Vollmachten, welche von den Stellvertretern, handelnd für die erschienenen Parteien, und dem unterzeichnenden Notar ne varietur unterzeichnet wurden, werden der vorliegenden Urkunde zur Registrierung beigefügt.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie oben dargestellt, haben den unterzeichnenden Notar um Inkraftsetzung des Folgenden ersucht:

I. Dass die Gesellschafter alle Geschäftsanteile des Stammkapitals der Gesellschaft halten;

II. Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

1. Änderung und Neufassung von Artikel 19.3 der Satzung, so dass dieser wie folgt lautet:

Soweit ein Gesellschafter oder gegebenenfalls ein oberster Anteilshalter einer Verlagerung der Steuerlast für Gewinne der Gesellschaft oder ihrer Tochtergesellschaften unterliegt, die ihm von den zuständigen Finanzbehörden zugewiesen werden, und diese Zuweisungen zu versteuernden Einkommens für ein bestimmtes Jahr den Barbetrag übersteigt, der für dieses Jahr an diesen Gesellschafter ausgeschüttet worden war, hat dieser Gesellschafter Anspruch auf eine zusätzliche Ausschüttung (jeweils: eine „steuerbezogene Ausschüttung“) in Höhe seiner oder seines obersten Anteilseigners auf diese überschüssige Zuweisung zu versteuernden Einkommens entfallenden Steuerlast. Die steuerbezogene Ausschüttung findet einmal im Jahr statt, gemeinsam mit der regelmäßigen Ausschüttung nach Artikel 19.1. und Artikel 19.2 für das entsprechende Jahr. Soweit die Steuerschuld aus dem zu versteuernden Einkommen vor dem Zeitpunkt der regelmäßigen Ausschüttung fällig und zahlbar wird, leistet die Gesellschaft eine Vorauszahlung auf die zukünftigen steuerbezogenen Ausschüttungen (jeweils: eine „Vorauszahlung auf steuerbezogene Ausschüttungen“). Die Höhe der Vorauszahlung auf steuerbezogene Ausschüttungen entspricht demjenigen Betrag der geschätzten oder prognostizierten Steuerschuld, um welchen die Zuweisung zu versteuernden Einkommens für den jeweiligen Zeitraum den entsprechenden Anteil (auf einer pro-rata-temporis Basis) an der regelmäßigen Ausschüttung für das betreffende Jahr, auf welchen der Gesellschafter nach Artikel 19.1. und Artikel 19.2 einen Anspruch hat, übersteigt; für den Fall, dass die Zuweisung zu versteuernden Einkommens niedriger ist als der entsprechende Anteil an der regelmäßigen Ausschüttung, wird der Unterschiedsbetrag vorgetragen. Sämtliche Vorauszahlungen auf steuerbezogene Ausschüttungen werden im Wege der Aufrechnung mit Ansprüchen des Gesellschafters auf zukünftige steuerbezogene Ausschüttungen oder sonstige Ausschüttungen zurückgewährt. Zur Berechnung des Nettoinventarwertes der Gesellschaft (gleich ob in Verbindung mit der Ausgabe von Anteilen oder in Verbindung mit der Rücknahme von Anteilen) und zur Ermittlung des zur Ausschüttung verfügbaren Liquidationserlöses wird der Betrag dieser gesamten an Gesellschafter vorgenommenen steuerbezogenen Ausschüttungen dem Nettoinventarwert der Gesellschaft so hinzugerechnet, als handle es sich um ein Darlehen an die Empfänger dieser jeweiligen steuerbezogenen Ausschüttungen. Der Gesamtbetrag der steuerbezogenen Ausschüttungen, sowie etwaiger ausstehender Vorauszahlungen auf steuerbezogene Ausschüttungen, die der Gesellschafter erhalten hat, wird als Anzahlung auf den Anteil des Empfängers am Liquidationserlös betrachtet und mindert daher den Betrag, den der Inhaber der betreffenden Anteile bei der Liquidation erhält.

2. Änderung und Neufassung von Artikel 5.2 der Satzung, so dass dieser wie folgt lautet:

Einlagen in das Agiokonto und das Kapitalreserve-Sonderkonto der Gesellschaft bilden einen gleichmäßig über alle Anteile verteilten Fundus.

3. Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Betrag von dreizehntausendzweihundertsiebenundneunzig US-Dollar (13.297,-- USD), um das Stammkapital der Gesellschaft von seiner gegenwärtigen Höhe von sechs Millionen dreihundertsechszehntausendneunhundertfünfundfünfzig US-Dollar (6.356.955,-- USD) auf sechs Millionen dreihundertsiebzigtausendzweihundertzweiundfünfzig US-Dollar (6.370.252,-- USD) anzuheben, durch Ausgabe von dreizehntausendzweihundertsiebenundneunzig (13.297) neuen Stammanteilen Klasse B2 im Nennwert von je einem US-Dollar (1,-- USD) (die Erhöhung des Stammkapitals);

4. Zeichnung und Einzahlung der im vorstehenden Punkt 1 angegebenen Erhöhung des Stammkapitals durch mehrere Bareinlagen;

5. Änderung und Neufassung von Artikel 5.1 der Satzung, so dass dieser wie folgt lautet:

Das Stammkapital wird auf sechs Millionen dreihundertsiebzigtausendzweihundertzweiundfünfzig US-Dollar (6.370.252 USD) festgesetzt, repräsentiert durch sechs Millionen dreihundertsiebzigtausendzweihundertzweiundfünfzig (6.370.252) Anteile in Form von Namensanteilen im Nennwert von je einem US-Dollar (1,--USD), unterteilt in mehrere Klassen wie

folgt: fünf Millionen dreihundertzweiundvierzigtausendzweihundert (5.342.200) Stammanteile Klasse A (die Stammanteile Klasse A), einhundertdreiunddreißigtausenddreihundertdreißig (133.333) Stammanteile Klasse B1 (die Stammanteile Klasse B1), dreiundsechzigtausendzweihundertsiebenundneunzig (63.297) Stammanteile Klasse B2 (die Stammanteile Klasse B2), einhundertzwanzigtausend (120.000) Stammanteile Klasse BN (die Stammanteile Klasse BN), fünfzehntausend (15.000) Stammanteile Klasse B3 (die Stammanteile Klasse B3), fünftausend (5.000) Stammanteile Klasse B4 (die Stammanteile Klasse B4), fünftausend (5.000) Stammanteile Klasse B5 (die Stammanteile Klasse B5), siebentausendsiebenhundertsiebenundfünfzig (7.757) Stammanteile Klasse B6 (die Stammanteile Klasse B6), fünftausend (5.000) Stammanteile Klasse B7 (die Stammanteile Klasse B7), fünftausend (5.000) Stammanteile Klasse B8 (die Stammanteile Klasse B8), zweitausend (2.000) Stammanteile Klasse B9 (die Stammanteile Klasse B9; die Stammanteile Klasse B1, die Stammanteile Klasse B2, die Stammanteile Klasse BN, die Stammanteile Klasse B3, die Stammanteile Klasse B4, die Stammanteile Klasse B5, die Stammanteile Klasse B6, die Stammanteile Klasse B7, die Stammanteile Klasse B8 und die Stammanteile Klasse B9 werden zusammen als Stammanteile Klasse B bezeichnet; die Stammanteile Klasse A und die Stammanteile Klasse B werden zusammen als die Stammanteile bezeichnet), einhundertdreiunddreißigtausenddreihundertdreißig (133.333) Sonderanteile 1 (Anteile S1) und fünfhundertdreiunddreißigtausendzweiunddreißig (533.332) Sonderanteile 2 (die Anteile S2; die Anteile S1 und die Anteile S2 werden zusammen als Sonderanteile bezeichnet). Die mit den einzelnen Anteilkategorien verbundenen Rechte werden in dieser Satzung festgelegt. Ein Anteil Klasse S1 und ein Anteil Klasse S2 gemeinsam haben vorbehaltlich der in Artikel 17.2, 18.1, 18.2, 20.3 und 20.4 aufgeführten Beschränkungen die Rechte eines einzigen Stammanteils.

6. Änderung des Gesellschafterverzeichnisses der Gesellschaft zur Berücksichtigung der vorstehenden Änderungen, wobei jedem Manager der Gesellschaft die Befugnis und Vollmacht erteilt wird, jeweils einzeln handelnd, (i) für und im Namen der Gesellschaft die neu ausgegebenen Geschäftsanteile in das Gesellschafterverzeichnis der Gesellschaft einzutragen und (ii) alle Formalitäten in Verbindung mit der Erhöhung des Stammkapitals abzuschließen (zur Vermeidung von Unklarheiten wird festgestellt, dass dazu auch die Unterzeichnung der genannten Verzeichnisse gehört;

7. Verschiedenes

III. Dass die Gesellschafter die nachstehenden Beschlüsse gefasst haben.

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, dass Artikel 19.3 der Satzung geändert und neu gefasst wird, so dass er wie folgt lautet:

Soweit ein Gesellschafter oder gegebenenfalls ein oberster Anteilshalter einer Verlagerung der Steuerlast für Gewinne der Gesellschaft oder ihrer Tochtergesellschaften unterliegt, die ihm von den zuständigen Finanzbehörden zugewiesen werden, und diese Zuweisungen zu versteuernden Einkommens für ein bestimmtes Jahr den Barbetrag übersteigt, der für dieses Jahr an diesen Gesellschafter ausgeschüttet worden war, hat dieser Gesellschafter Anspruch auf eine zusätzliche Ausschüttung (jeweils: eine „steuerbezogene Ausschüttung“) in Höhe seiner oder seines obersten Anteilseigners auf diese überschüssige Zuweisung zu versteuernden Einkommens entfallenden Steuerlast. Die steuerbezogene Ausschüttung findet einmal im Jahr statt, gemeinsam mit der regelmäßigen Ausschüttung nach Artikel 19.1. und Artikel 19.2 für das entsprechende Jahr. Soweit die Steuerschuld aus dem zu versteuernden Einkommen vor dem Zeitpunkt der regelmäßigen Ausschüttung fällig und zahlbar wird, leistet die Gesellschaft eine Vorauszahlung auf die zukünftigen steuerbezogenen Ausschüttungen (jeweils: eine „Vorauszahlung auf steuerbezogene Ausschüttungen“). Die Höhe der Vorauszahlung auf steuerbezogene Ausschüttungen entspricht demjenigen Betrag der geschätzten oder prognostizierten Steuerschuld, um welchen die Zuweisung zum versteuernden Einkommen für den jeweiligen Zeitraum den entsprechenden Anteil (auf einer pro-rata-temporis Basis) an der regelmäßigen Ausschüttung für das betreffende Jahr, auf welchen der Gesellschafter nach Artikel 19.1. und Artikel 19.2 einen Anspruch hat, übersteigt; für den Fall, dass die Zuweisung zum versteuernden Einkommen niedriger ist als der entsprechende Anteil an der regelmäßigen Ausschüttung, wird der Unterschiedsbetrag vorgetragen. Sämtliche Vorauszahlungen auf steuerbezogene Ausschüttungen werden im Wege der Aufrechnung mit Ansprüchen des Gesellschafters auf zukünftige steuerbezogene Ausschüttungen oder sonstige Ausschüttungen zurückgewährt. Zur Berechnung des Nettoinventarwertes der Gesellschaft (gleich ob in Verbindung mit der Ausgabe von Anteilen oder in Verbindung mit der Rücknahme von Anteilen) und zur Ermittlung des zur Ausschüttung verfügbaren Liquidationserlöses wird der Betrag dieser gesamten an Gesellschafter vorgenommenen steuerbezogenen Ausschüttungen dem Nettoinventarwert der Gesellschaft so hinzugerechnet, als handle es sich um ein Darlehen an die Empfänger dieser jeweiligen steuerbezogenen Ausschüttungen. Der Gesamtbetrag der steuerbezogenen Ausschüttungen, sowie etwaiger ausstehender Vorauszahlungen auf steuerbezogene Ausschüttungen, die der Gesellschafter erhalten hat, wird als Anzahlung auf den Anteil des Empfängers am Liquidationserlös betrachtet und mindert daher den Betrag, den der Inhaber der betreffenden Anteile bei der Liquidation erhält.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, dass Artikel 5.2 der Satzung geändert und neu gefasst wird, so dass er wie folgt lautet:

Einlagen in das Agiokonto und das Kapitalreserve-Sonderkonto der Gesellschaft bilden einen gleichmäßig über alle Anteile verteilten Fundus.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Betrag von dreizehntausendzweihundertsiebenundneunzig US-Dollar (13.297,-- USD), um das Stammkapital der Gesellschaft von seiner gegenwärtigen Höhe von sechs Millionen dreihundertsechsfundfünfzigtausendneunhundertfünfundfünfzig US-Dollar (6.356.955,-- USD) auf sechs Millionen dreihundertsiebzigtausendzweihundertzweiundfünfzig US-Dollar (6.370.252,-- USD) anzuheben, durch Ausgabe von dreizehntausendzweihundertsiebenundneunzig (13.297) neuen Stammanteilen Klasse B2 im Nennwert von je einem US-Dollar (1,-- USD) mit Dividendenberechtigung ab dem 1. Juli 2013 (die Erhöhung des Stammkapitals).

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Annahme und Eintragung der nachstehenden Zeichnung und vollständigen Einzahlung der Erhöhung des Stammkapitals wie folgt:

Zeichnung - Zahlung

Zu diesem Zeitpunkt interveniert die 1998 Grat s.ä r.l., vertreten wie oben angegeben, und erklärt, dreizehntausendzweihundertsiebenundneunzig (13.297) neue Stammanteile Klasse B2 durch Einzahlung von neunzehn Millionen neunhundertachtundneunzigtausendsechshundertachtundachtzig US-Dollar (19.998.688,-- USD) in bar zu zeichnen.

Die von der 1998 Grat s.ä r.l. geleistete Bareinlage in die Gesellschaft wird wie folgt zugewiesen:

- ein Betrag von dreizehntausendzweihundertsiebenundneunzig US-Dollar (13.297,-- USD) wird dem Stammkapitalkonto der Gesellschaft zugewiesen; und
- ein Betrag von neunzehn Millionen neunhundertfünfundachtzigtausenddreihunderteinundneunzig US-Dollar (19.985.391,-- USD) wird dem Agiokonto der Gesellschaft zugewiesen.

Der dem Agiokonto der Gesellschaft zugewiesene Betrag bildet einen gleichmäßig über alle Anteile verteilten Fundus.

Die Gesellschaft kann über den Gesamtbetrag von neunzehn Millionen neunhundertachtundneunzigtausendsechshundertachtundachtzig US-Dollar (19.998.688,-- USD) verfügen, ein Nachweis dessen wurde dem unterzeichneten Notar überreicht, der dies ausdrücklich bestätigt.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, dass Artikel 5.1 der Satzung geändert und neu gefasst wird, so dass er wie folgt lautet:

Das Stammkapital wird auf sechs Millionen dreihundertsiebzigtausendzweihundertzweiundfünfzig US-Dollar (6.370.252 USD) festgesetzt, repräsentiert durch sechs Millionen dreihundertsiebzigtausendzweihundertzweiundfünfzig (6.370.252) Anteile in Form von Namensanteilen im Nennwert von je einem US-Dollar (1,-- USD), unterteilt in mehrere Klassen wie folgt: fünf Millionen dreihundertzweiundvierzigtausendzweihundert (5.342.200) Stammanteile Klasse A (die Stammanteile Klasse A), einhundertdreiunddreißigtausenddreihundertdreißig (133.333) Stammanteile Klasse B1 (die Stammanteile Klasse B1), dreiundsechzigtausendzweihundertsiebenundneunzig (63.297) Stammanteile Klasse B2 (die Stammanteile Klasse B2), einhundertzwanzigtausend (120.000) Stammanteile Klasse BN (die Stammanteile Klasse BN), fünfzehntausend (15.000) Stammanteile Klasse B3 (die Stammanteile Klasse B3), fünftausend (5.000) Stammanteile Klasse B4 (die Stammanteile Klasse B4), fünftausend (5.000) Stammanteile Klasse B5 (die Stammanteile Klasse B5), siebentausendsiebenhundertsechsfundfünfzig (7.757) Stammanteile Klasse B6 (die Stammanteile Klasse B6), fünftausend (5.000) Stammanteile Klasse B7 (die Stammanteile Klasse B7), fünftausend (5.000) Stammanteile Klasse B8 (die Stammanteile Klasse B8), zweitausend (2.000) Stammanteile Klasse B9 (die Stammanteile Klasse B9; die Stammanteile Klasse B1, die Stammanteile Klasse B2, die Stammanteile Klasse BN, die Stammanteile Klasse B3, die Stammanteile Klasse B4, die Stammanteile Klasse B5, die Stammanteile Klasse B6, die Stammanteile Klasse B7, die Stammanteile Klasse B8 und die Stammanteile Klasse B9 werden zusammen als Stammanteile Klasse B bezeichnet; die Stammanteile Klasse A und die Stammanteile Klasse B werden zusammen als die Stammanteile bezeichnet), einhundertdreiunddreißigtausenddreihundertdreißig (133.333) Sonderanteile 1 (Anteile S1) und fünfhundertdreiunddreißigtausenddreihundertzweiunddreißig (533.332) Sonderanteile 2 (die Anteile S2; die Anteile S1 und die Anteile S2 werden zusammen als Sonderanteile bezeichnet). Die mit den einzelnen Anteilskategorien verbundenen Rechte werden in dieser Satzung festgelegt. Ein Anteil Klasse S1 und ein Anteil Klasse S2 gemeinsam haben vorbehaltlich der in Artikel 17.2, 18.1, 18.2, 20.3 und 20.4 aufgeführten Beschränkungen die Rechte eines einzigen Stammanteils.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen eine Änderung des Gesellschafterverzeichnisses der Gesellschaft zur Berücksichtigung der vorstehenden Änderungen, wobei jedem Geschäftsführer der Gesellschaft die Befugnis und Vollmacht erteilt wird, jeweils einzeln handelnd, (i) für und im Namen der Gesellschaft die neu ausgegebenen Anteile in das Gesellschafterverzeichnis der Gesellschaft einzutragen und (ii) alle Formalitäten in Verbindung mit der Erhöhung des Stammkapitals (zur Vermeidung von Unklarheiten wird festgestellt, dass dazu auch die Unterzeichnung der genannten Verzeichnisse gehört).

Veranschlagung der Kosten

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Abgaben gleich welcher Art, die von der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde zu tragen sind, werden auf ca. fünfhundert Euro (EUR 5.000,-) veranschlagt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der des Englischen aktiv und passiv mächtig ist, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Parteien in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung. Auf Wunsch derselben erschienenen Parteien ist bei Widersprüchen zwischen dem englischen und dem deutschen Wortlaut die englische Fassung maßgebend.

Urkundlich dessen wird die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg an dem eingangs angegebenen Datum erteilt.

Nachdem das Dokument den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien vorgelesen worden war, unterzeichneten die Bevollmächtigten der erschienenen Parteien gemeinsam mit mir, dem Notar, die vorliegende Originalurkunde. Die Versammlung wurde um 12.00 Uhr geschlossen.

Signé: S. LECOMTE, A. BRUGGEMAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 16 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33021. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013108069/428.

(130131450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

JP & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 127, avenue L. Salenty.

R.C.S. Luxembourg B 179.034.

STATUTS

L'an deux mille treize, le deux juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de Monsieur João Carlos MILAO VARANDAS, indépendant, né le 16 août 1987 à Vila Real (Portugal), demeurant à L-9080 Ettelbruck, 127 avenue L. Salenty, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 21 juin 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre la propriétaire actuelle des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "JP & Partners S.à r.l.".

Art. 3. La Société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées. Elle peut effectuer toutes opérations d'agence d'assurances, de conseil en assurance et de conseil en actuariat par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées, ainsi que les prestations de services y relatives.

La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune d'Ettelbruck.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 9. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul ayant-droit par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société, à moins que les associés ne fassent usage du droit de préemption prévu à l'article 7 ci-avant. Toutefois, si un seul des héritiers est déjà associé personnellement, il est de plein droit ce mandataire.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 11. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 19. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille treize.

Souscription et libération

Toutes les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur João Carlos MILAO VARANDAS, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Ensuite, l'associé unique, représenté comme ci-avant et représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérant est fixé à un (1).
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur João Carlos MILAO VARANDAS, prénommé, né le 16 août 1987 à Vila Real (Portugal), demeurant à L-9080 Ettelbruck, 127 avenue L. Salenty,ny,

3. L'adresse du siège social est établie à L-9080 Ettelbruck, 127 avenue L. Salenty,ny.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09/07/2013. Relation: LAC/2013/31687. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

Le Releveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/07/2013.

Référence de publication: 2013108081/143.

(130131606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Les Allées Vertes Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 179.017.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société anonyme «ZIMMER & PARTNERS S.A.»,

établie à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507,

Ici représentée par Monsieur Jentoff CELEN, employé privé, demeurant professionnellement à Munsbach, suivant procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 18 juillet 2013, laquelle procuration, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «LES ALLÉES VERTES HOLDING S.A.» (ci-après la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration ou dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. Objet Social. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également pour son propre compte acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), divisé en trois mille cent (3.300) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Les actions de la Société sont et resteront nominatives. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi concernant les Sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

La cession des actions est soumise aux conditions suivantes:

5.1. Généralités

Par cession, il y a lieu d'entendre tout transfert de propriété, y compris l'apport en société, autre que par voie de succession ou legs, ainsi que toute transmission à la suite de dissolution d'une société, d'apport en société, de fusion, de scission.

En aucun cas, les actions ne peuvent être grevées de sûretés ou d'autres droits réels, en tout ou en partie, sans l'accord de(s) l'actionnaire(s) de l'autre catégorie.

5.2. Cession intra-groupe

Chaque actionnaire est libre de céder, en respectant les conditions ci-dessous, tout ou partie de ses actions à une société faisant partie de son groupe moyennant notification préalable adressée à tous les autres actionnaires du nombre d'actions faisant l'objet de la cession et de l'identité du ou des cessionnaires.

Par «une société faisant partie de son groupe», les actionnaires entendent toute société dans laquelle l'actionnaire cédant détient au moins 51% de participation (société filiale), ou toute société actionnaire à concurrence de 51% dans l'actionnaire cédant (société mère), ou toute société dont le capital est, à concurrence de 51% au moins, entre les mains d'une société mère de l'actionnaire cédant au sens ci-avant (société sœur).

Toutefois, en cas de cession par un actionnaire à une société faisant partie de son groupe, la cession ne sera valablement opérée et ne sera opposable à la Société, ainsi qu'aux actionnaires de l'autre catégorie, qu'aux conditions cumulatives suivantes:

- 1) le cédant demeurera solidairement tenu avec le cessionnaire des engagements résultant des présents statuts, et
- 2) le contrat de cession devra comporter une disposition obligeant le cédant à racheter la participation cédée dans les hypothèses suivantes:
 - a) soit le cédant perdrait le contrôle du cessionnaire société filiale, ou
 - b) soit le contrôle du cessionnaire société mère serait cédé à un tiers, ou
 - c) soit le contrôle du cessionnaire société sœur serait cédé à un tiers.
- 3) Le cas échéant, le cédant ne peut céder les actions envers une société intra-groupe si cette cession mettrait en danger le(s) garantie(s) mis en disposition ou consenti par le cédant auprès des tiers personnes ou auprès des institutions financières.

5.3. Cession à un tiers - droit de préemption

Tout actionnaire désireux de se défaire de sa participation entamera en priorité des négociations avec le ou les autres actionnaires en vue de lui/leur proposer l'acquisition de ses actions.

A cette fin, il lui/leur notifiera une offre ferme comportant l'indication de l'identité du ou des cessionnaires pressentis, du prix offert par le cessionnaire, le nombre de titres cédés et le cas échéant, les autres termes et conditions de la cession proposée; les actionnaires entameront immédiatement des négociations à ce sujet. Le/Les autres actionnaires auront en tout état de cause le droit d'acquiescer les titres cédés selon les mêmes conditions de l'offre du tiers.

A défaut pour les actionnaires d'avoir abouti, dans un délai d'un mois à dater de la notification de l'offre, à un accord sur les modalités de la cession, le candidat cédant sera libre de céder ses actions à un tiers pour autant que ce tiers emporte l'agrément des autres actionnaires et pour autant que la cession:

- (i) intervienne dans les trois (3) mois de la notification,
- (ii) ne soit pas conclue à des conditions directes et indirectes plus favorables (prix inférieur, modalités de cession plus avantageuses, etc.) pour le tiers acquéreur, que l'offre visée à l'alinéa 2,
- (iii) porte sur le même nombre de titres.

5.4. Cession à un tiers - droit de suite

Dans un délai d'un mois à dater de la notification par le candidat cédant de l'offre d'achat du candidat acquéreur à l'actionnaire ou aux actionnaires, ce(s) dernier(s) pourra/ont également notifier au candidat cédant sa/leur volonté que

les actions qu'il(s) détient/détiennent soient acquises par le candidat acquéreur aux conditions mentionnées dans la notification.

Lorsque le candidat acquéreur n'entend acquérir qu'une partie des actions représentatives du capital de la Société, l'actionnaire ou les actionnaires qui entend/entendent exercer le droit qui lui/leur est réservé par la présente disposition, sera/seront en droit d'exiger l'acquisition d'une même proportion de ses/leurs actions.

Chacun des actionnaires s'interdit de céder tout ou partie de ses actions, si l'acquéreur n'acquiert pas simultanément, aux mêmes conditions, les actions qui auraient dû être acquises en vertu de la procédure décrite au présent point 5.4.

L'actionnaire qui aurait cédé tout ou partie de ses actions, en violation des dispositions du présent point 5.4., sera tenu de racheter aux mêmes conditions les actions qui auraient dû, en vertu du présent point 5.4., être acquises par le candidat acquéreur.

En cas de faillite de l'un ou l'autre actionnaire, les autres actionnaires disposeront d'une option d'achat de l'ensemble des actions représentatives du capital de la société détenues par l'actionnaire failli, à un prix égal à l'actif net, divisé par le nombre total de titres et multiplié par le nombre de titres détenus par l'actionnaire failli. Cette option devra être exercée à peine de forclusion dans le mois de la notification de la déclaration de faillite par la curatelle de l'actionnaire failli à la Société. En cas d'exercice de l'option, le prix devra être payé à la curatelle de l'actionnaire failli dans les trente (30) jours de l'exercice de l'option.

Au cas où plusieurs actionnaires voudraient exercer concurremment leur option sur les actions détenues par l'actionnaire failli, ces actions seront alors réparties entre les différents actionnaires ayant exercé l'option au prorata de l'importance respective de leur participation dans le capital de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. Administration de la Société. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins, répartis en trois catégories (A, B et C), actionnaires ou non, sauf le cas où la Société a un Actionnaire Unique. Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera dans ce cas une référence à l'Administrateur Unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Les administrateurs sont nommés par décision de l'Assemblée Générale prise à l'unanimité et pour un terme qui ne peut excéder six ans. L'Assemblée Générale pourra de même révoquer les administrateurs à tout moment par décision prise à l'unanimité. Les Administrateurs sortant peuvent être réélus.

Le nombre des administrateurs ainsi que la rémunération et la durée de leur mandat sont fixées par l'Assemblée Générale de la société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Cet administrateur doit obligatoirement être désigné parmi les candidats de la liste proposée par les Actionnaires de la catégorie dont est issu l'administrateur défaillant.

Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion qui suit, pourvoit définitivement au poste vacant.

La délégation de la gestion journalière par le Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale prise à l'unanimité.

Art. 7. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration désignera son président. Celui-ci n'a pas voix prépondérante en cas de partage des voix. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Il doit être convoqué chaque fois quand deux administrateurs le demandent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Lorsque le Conseil d'Administration n'a pas pu délibérer régulièrement sur la première convocation, faute de quorum requis, le Conseil d'Administration est convoqué une deuxième fois par le ou les auteurs de la première convocation et dans les mêmes formes que celle-ci. La convocation rappelle l'ordre du jour de la réunion et la date de la première réunion. Le délai entre la date de la première réunion et celle de la deuxième réunion est au moins de cinq (5) jours, sauf délai plus court accepté par l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Chaque membre du Conseil d'Administration dispose d'une voix. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés. L'abstention est réputée constituer un vote négatif.

Tant qu'il n'y a que trois administrateurs, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non, étant entendu que la délégation à un membre du Conseil d'Administration doit être prise à l'unanimité.

Exceptionnellement, le ou les premier(s) administrateur(s)-délégué(s) de la société sera ou seront nommés par l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra après la constitution de la société.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, aux poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 9. Signatures autorisées. La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointes d'un administrateur A, B et C ou par la seule signature d'un administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière ou par un mandataire dûment autorisé par le Conseil d'Administration.

Art. 10. Commissaire aux comptes. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée Générale

Art. 11. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 12. Réunions de l'Assemblée des Actionnaires de la Société. Toute Assemblée Générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le deuxième jeudi du mois d'avril à 16.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle entendra le rapport du Conseil d'Administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 13. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Le Conseil d'Administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires. Il sera obligé de convoquer une Assemblée Générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour. Tout avis contenant convocation à l'Assemblée Générale doit contenir l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Le président du Conseil d'Administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée à l'assemblée, préside les assemblées générales. L'assemblée choisira parmi les assistants un scrutateur.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande. Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du Conseil d'Administration et par un autre administrateur.

Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquées sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants, sous réserve de l'existence d'un pacte d'actionnaires et dans la mesure où les dispositions de celui-ci ne sont pas contraires à la loi.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 14. Affectation des Bénéfices. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le Conseil d'Administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. À la même époque, les comptes seront clos et le Conseil d'Administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration soumettra le bilan de la Société et le compte des profits et pertes en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport. Une quinzaine avant l'Assemblée Générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la Société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le Conseil d'Administration, constituera le bénéfice net de la Société. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Assemblée Générale Annuelle décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autres, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise et devront être payés à l'époque et au lieu fixés par le Conseil d'Administration endéans les limites fixées par l'Assemblée Générale. Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des dividendes intérimaires peuvent être payés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Art. 15. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 16. Dissolution - Liquidation. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs. Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Art. 17. Droit applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première Assemblée Générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

1. ZIMMER & PARTNERS S.A., précitée, trois mille trois cents actions	3.300
Total: trois mille trois cents actions	3.300

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné moyennant certificat bancaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,- EUR).

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'Actionnaire Unique préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, constitué en Assemblée Générale extraordinaire, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

Administrateur de Catégorie A:

Monsieur Antonius Franciscus MEIJER, administrateur de sociétés, né à La Haye (Pays-Bas) le 30 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy,

Administrateurs de Catégorie B:

Monsieur Nikolaas COENEGRACHTS, administrateur de sociétés, né à Turnhout (Belgique) le 02 juillet 1975, demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy,

Administrateurs de Catégorie C:

Monsieur Claude ZIMMER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 18 juillet 1956, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller,

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: Zimmer & Partners SA, L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller,

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2019.

5.- Le siège social est fixé à L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy,

Pouvoirs

Le comparant, es qualité qu'il agisse, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant es qualité qu'il agisse, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jentoff Celen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 juillet 2013. LAC/2013/34229. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108144/306.

(130131148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

LIGHT Sàrl, Luxembourg International Group Hound Trackers Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 179.024.

STATUTS

L'an deux mil treize, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

Madame Carole DAUTZENBERG, née le 4 mars 1980 à Liège (Belgique), demeurant à B-4140 SPRIMONT, rue de Sendrogne, n° 37;

Monsieur Marcel DEHARENG, né le 22 août 1943 à Liège (Belgique), demeurant à B-4140 SPRIMONT, rue Chera, n° 26,

ici représentés par Maître Florence DELILLE, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrée, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant et resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet de faire pour son compte ou pour le compte de tiers ou encore en participation ou en association, tant au Grand duché du Luxembourg qu'à l'étranger

- la recherche, les enquêtes, l'obtention et l'analyse des informations et toutes preuves recueillies dans le cadre des investigations privées pour des affaires privées, professionnelles, civiles et commerciales, ne relevant pas de la compétence des services officiels et destinés à des tiers tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

- L'exercice de toutes activités qui se rattachent à la profession de détective privée, telle qu'organisée le cas échéant par la législation luxembourgeoise, ou toute autre loi étrangère ayant une portée similaire en cas d'exercice de cette activité en dehors du territoire luxembourgeois, s'il échet. En conséquence, la société dispense à la clientèle tous les services découlant de cette activité et en assume tous les devoirs

- La réalisation d'enquêtes commerciales et privées;
- La réalisation d'études de solvabilité;
- La généalogie et la recherche d'héritiers;
- Le courtoage en contentieux sous toutes ses formes;
- La mise en œuvre de moyens destinés à amener les débiteurs à exécuter leurs obligations;
- Le recouvrement de créances;
- L'entremise commerciale;
- Les études de marché et les sondages;
- La communication sous toutes ses formes et les relations publiques;
- Les activités de secrétariat pour compte de tiers ainsi que toutes activités relatives au travail;
- Le transport et la livraison de tous plis pièces et courriers;

- L'achat la vente, la cession, l'échange, et la gestion de toutes valeurs mobilières, actions, parts sociales, obligations, fonds d'état, de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés et entreprises industrielles, commerciales, agricoles, financières, immobilières et autres entreprises existantes ou à créer, ainsi que tous investissements et opérations financières à l'exception de celles réservées par la loi aux banques de dépôt et autres intermédiaires financiers;

- Toutes activités de conseils financiers, économiques et commerciaux;
- Toutes activités de conseils en organisation et gestion d'entreprises, en ce compris la gestion des ressources humaines;
- Toutes activités de consultance et d'administration d'entreprise

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de «Luxembourg International Group Hound Trackers Sàrl», en abrégé «LIGHT Sàrl» société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Troisvierges.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année civile.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil quatorze.

Souscription et Libération

Les cent parts sociales sont souscrites par les associés comme suit:

Madame Carole DAUTZENBERG, née le 4 mars 1980 à Liège (Belgique), demeurant à B-4140 SPRIMONT, rue de Sendrogne, n° 37;	95 parts
Monsieur Marcel DEHARENG, né le 22 août 1943 à Liège (Belgique), demeurant à B-4140 SPRIMONT, rue Chera, n° 26	5 parts
TOTAL:	100 parts

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cent cinquante euros (1.350,- €). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Carole DAUTZENBERG, née le 4 mars 1980 à Liège (Belgique), demeurant à B-4140 SPRIMONT, rue de Sendrogne, n° 37.

La société est engagée en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant.

3. L'adresse de la société est fixée à L-9905 Troisvierges, 95, Grand-Rue.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société pré-sentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant des parties comparantes, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: F. DELILLE, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9759. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108134/139.

(130131244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Luxembourg Renli Resources Investment Co., Ltd. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.287.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of June

Before M^e Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette,

acting in her capacity as attorney-in-fact of the company "Renai (Hongkong) Resource Holding limited", a company incorporated and existing under the laws of Hong Kong, having its registered office at 3713, The Center, 99 Queen's Road Central, Hong Kong, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

1.- The Company "Luxembourg Renli Resources Investment Co., Ltd. S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company, with registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg trade registry, section B, under the number 171.287, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Francis KESSELER, residing in Esch-sur-Alzette, dated August 10, 2012, published in the Mémorial C number 2458 of October 3, 2012.

2.- The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred twenty five thousand (125,000) shares of a par value of ten eurocent (EUR 0,1) each.

3.- "Renai (Hongkong) Resource Holding limited", previously mentioned, is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- "Renai (Hongkong) Resource Holding limited", previously mentioned, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5.- "Renai (Hongkong) Resource Holding limited", previously mentioned, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- "Renai (Hongkong) Resource Holding limited", previously mentioned, decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7.- "Renai (Hongkong) Resource Holding limited", previously mentioned, presents its liquidation report and accounts and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any presently known or unknown debts of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

8.- "Renai (Hongkong) Resource Holding limited", previously mentioned, further declares in its capacity as sole shareholder of the Company having thorough knowledge of the Company's articles of incorporation and of the financial situation of the Company, to waive its right to appoint an auditor to the liquidation.

9. "Renai (Hongkong) Resource Holding limited", previously mentioned, decides to immediately approve the liquidation report and accounts..

10.- "Renai (Hongkong) Resource Holding limited", previously mentioned, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled. It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

11. - Discharge is given to the managers.

12.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/ Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «Renai (Hongkong) Resource Holding Limited», une société constituée et existant selon les lois de Hong Kong, ayant son siège social à 3713, The Center, 99 Queen's Road Central, Hong Kong, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La Société "Luxembourg Renli Resources Luxembourg Investment Co., Ltd. S.à r.l.", une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 171.287, (ci-après nommée la "Société"), a été constituée suivant acte du notaire Me Francis KESSELER, résidant à Luxembourg, en date du 10 août 2012, publié au Mémorial C numéro 2458 du 3 octobre 2012.

2.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) représenté par cent vingt cinq mille (125,000) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes (EUR 0,1) chacune.

3.- "Renai (Hongkong) Resource Holding Limited", prédésignée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- "Renai (Hongkong) Resource Holding Limited", prédésignée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5.- "Renai (Hongkong) Resource Holding Limited", prédésignée, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- "Renai (Hongkong) Resource Holding Limited", prédésignée, déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7.- "Renai (Hongkong) Resource Holding Limited", prédésignée, présente le rapport de liquidation et les comptes de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif impayé présent et futur de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8.- "Renai (Hongkong) Resource Holding Limited" prédésignée en sa qualité d'associé unique de la Société ayant pleine connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société, renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

9.- "Renai (Hongkong) Resource Holding Limited", prédésignée, décide par conséquent d'approuver immédiatement le rapport et les comptes de liquidation.

10.- "Renai (Hongkong) Resource Holding Limited", prédésignée, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission des parts sociales ou de tous autres titres seront annulés. Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

11.- Décharge est donnée aux gérants de la Société.

12.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, est dès lors évalué à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8689. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013108135/122.

(130132049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Luxembourg Renyi Resources Investment Co., Ltd. S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.280.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of June.

Before Me Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette,

acting in her capacity as attorney-in-fact of the company "Renai (Hongkong) Resource Holding limited", a company incorporated and existing under the laws of Hong Kong, having its registered office at 3713, The Center, 99 Queen's Road Central, Hong Kong, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

1.- The Company "Luxembourg Renyi Resources Investment Co., Ltd. S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company, with registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg trade registry, section B, under the number 171.280, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Francis KESSELER, residing in Esch-sur-Alzette, dated August 10, 2012, published in the Mémorial C number 2473 of October 4, 2012.

2.- The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred twenty five thousand (125,000) shares of a par value of ten eurocent (EUR 0,1) each.

3.- "Renai (Hongkong) Resource Holding limited", previously mentioned, is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- "Renai (Hongkong) Resource Holding limited", previously mentioned, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5.- "Renai (Hongkong) Resource Holding limited", previously mentioned, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- "Renai (Hongkong) Resource Holding limited", previously mentioned, decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7.- "Renai (Hongkong) Resource Holding limited", previously mentioned, presents its liquidation report and accounts and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any presently known or unknown debts of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

8.- "Renai (Hongkong) Resource Holding limited", previously mentioned, further declares in its capacity as sole shareholder of the Company having thorough knowledge of the Company's articles of incorporation and of the financial situation of the Company, to waive its right to appoint an auditor to the liquidation.

9. "Renai (Hongkong) Resource Holding limited", previously mentioned, decides to immediately approve the liquidation report and accounts..

10.- "Renai (Hongkong) Resource Holding limited", previously mentioned, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled. It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

11. - Discharge is given to the managers.

12.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/ Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «Renai (Hongkong) Resource Holding Limited», une société constituée et existant selon les lois de Hong Kong, ayant son siège social à 3713, The Center, 99 Queen's Road Central, Hong Kong, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La Société "Luxembourg Renyi Resources Luxembourg Investment Co., Ltd. S.à r.l.", une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 171.280, (ci-après nommée la "Société"), a été constituée suivant acte du notaire Me Francis KESSELER, résidant à Luxembourg, en date du 10 août 2012, publié au Mémorial C numéro 2473 du 4 octobre 2012.

2.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) représenté par cent vingt cinq mille (125,000) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes (EUR 0,1) chacune.

3.- "Renai (Hongkong) Resource Holding Limited", prédésignée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- "Renai (Hongkong) Resource Holding Limited", prédésignée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5.- "Renai (Hongkong) Resource Holding Limited", prédésignée, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- "Renai (Hongkong) Resource Holding Limited", prédésignée, déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7.- "Renai (Hongkong) Resource Holding Limited", prédésignée, présente le rapport de liquidation et les comptes de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif impayé présent et futur de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8.- "Renai (Hongkong) Resource Holding Limited" prédésignée en sa qualité d'associé unique de la Société ayant pleine connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société, renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

9.- "Renai (Hongkong) Resource Holding Limited", prédésignée, décide par conséquent d'approuver immédiatement le rapport et les comptes de liquidation.

10.- "Renai (Hongkong) Resource Holding Limited", prédésignée, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission des parts sociales ou de tous autres titres seront annulés. Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

11.- Décharge est donnée aux gérants de la Société.

12.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, est dès lors évalué à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8691. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013108136/122.

(130132050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Luxembourg Renzhi Resources Investment Co., Ltd. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.286.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of June

Before M^e Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, acting in her capacity as attorney-in-fact of the company "Renai (Hongkong) Resource Holding limited", a company incorporated and existing under the laws of Hong Kong, having its registered office at 3713, The Center, 99 Queen's Road Central, Hong Kong, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

1.- The Company "Luxembourg Renzhi Resources Investment Co., Ltd. S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company, with registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg trade registry, section B, under the number 171.286, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Francis KESSELER, residing in Esch-sur-Alzette, dated August 10, 2012, published in the Mémorial C number 2459 of October 3, 2012.

2.- The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred twenty five thousand (125,000) shares of a par value of ten eurocent (EUR 0,1) each.

3.- "Renai (Hongkong) Resource Holding limited", previously mentioned, is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- "Renai (Hongkong) Resource Holding limited", previously mentioned, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5.- "Renai (Hongkong) Resource Holding limited", previously mentioned, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- "Renai (Hongkong) Resource Holding limited", previously mentioned, decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7.- "Renai (Hongkong) Resource Holding limited", previously mentioned, presents its liquidation report and accounts and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any presently known or unknown debts of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

8.- "Renai (Hongkong) Resource Holding limited", previously mentioned, further declares in its capacity as sole shareholder of the Company having thorough knowledge of the Company's articles of incorporation and of the financial situation of the Company, to waive its right to appoint an auditor to the liquidation.

9.- "Renai (Hongkong) Resource Holding limited", previously mentioned, decides to immediately approve the liquidation report and accounts..

10.- "Renai (Hongkong) Resource Holding limited", previously mentioned, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled. It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

11. - Discharge is given to the managers.

12.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,500.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, agissant en sa qualité de mandataire spécial de «Renai (Hongkong) Resource Holding Limited», une société constituée et existant selon les lois de Hong Kong, ayant son siège social à 3713, The Center, 99 Queen's Road Central, Hong Kong, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La Société "Luxembourg Renzhi Resources Luxembourg Investment Co., Ltd. S.à r.l.", une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 171.286, (ci-après nommée la "Société"), a été constituée suivant acte du notaire Me Francis KESSELER, résidant à Luxembourg, en date du 10 août 2012, publié au Mémorial C numéro 2459 du 3 octobre 2012.

2.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) représenté par cent vingt cinq mille (125,000) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes (EUR 0,1) chacune.

3.- "Renai (Hongkong) Resource Holding Limited", prédésignée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- "Renai (Hongkong) Resource Holding Limited", prédésignée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5.- "Renai (Hongkong) Resource Holding Limited", prédésignée, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- "Renai (Hongkong) Resource Holding Limited", prédésignée, déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7.- "Renai (Hongkong) Resource Holding Limited", prédésignée, présente le rapport de liquidation et les comptes de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif impayé présent et futur de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8.- "Renai (Hongkong) Resource Holding Limited" prédésignée en sa qualité d'associé unique de la Société ayant pleine connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société, renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

9.- "Renai (Hongkong) Resource Holding Limited", prédésignée, décide par conséquent d'approuver immédiatement le rapport et les comptes de liquidation.

10.- "Renai (Hongkong) Resource Holding Limited", prédésignée, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission des parts sociales ou de tous autres titres seront annulés. Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

11.- Décharge est donnée aux gérants de la Société.

12.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, est dès lors évalué à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8690. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013108137/122.

(130132048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Repco 31 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 174.550,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 126.175.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 26 juin 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Bernd JANIEZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

Et le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013103600/22.

(130125407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Cadh Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 91.617.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 30 avril 2013.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28/12/1959 à Namur (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent, pour la société FMS SERVICES S.A., en remplacement de Monsieur Vincenzo CAVALLARO.

Pour la société

CADH PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2013103988/13.

(130126589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Delta Yachting Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 148.067.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 24 juin 2013 que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2014:

- Monsieur Francesco CUZZOCREA; administrateur; et
- Monsieur Lamberto TACOLI; administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104047/15.

(130126803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.
